



# SAISON 2025-2026

## INSCRIPTION ADULTES

Photo

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Adresse Mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Classement / Niveau de jeu : \_\_\_\_\_ N° Licence : \_\_\_\_\_

**ADHESION (Obligatoire) :** Licence FFT incluse (+ 5 invitations\*)

- TENNIS :**  250 €  Offres estivales\* : 150 €  Couples : 390 €  Étudiants / demandeurs d'emploi : 190 €
- PADEL :**  250 €  Offres estivales\* : 150 €  Couples : 390 €  Étudiants / demandeurs d'emploi : 190 €
- TENNIS & PADEL :**  390 €  Couples : 680 €

**- PICKLEBALL :** Nouveauté 2025 ! Offerte cette année dans votre adhésion Tennis ou Padel

**FORMULE ENTRAÎNEMENT TENNIS ou PADEL :**  Cours collectifs 1h30/ semaine : 280€  
Les séances d'entraînements se déroulent sur 24 séances par an.

**TENNIS SPORT SANTÉ :**  Cours collectifs Multi-Raquettes 1h00/semaine (se renseigner auprès du secrétariat)

Disponibilités : (pour la programmation des cours)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi (matin)

- Souhaits compétitions\* :**
- Championnat Senior  Vétérans +35  Vétérans +55
- Coupe Vincensini  Jeudis du Ventoux  Challenge des Vignes
- Coupe de l'Amitié  Coupe d'Automne

\*Limité à 2/adhérent

**Règlement :**  Espèces  Chèques  Chèques ANCV ou Coupon Sport  CB

Mois	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan
Chèque					

\* Les Invitations permettent de faire jouer des personnes non-membres.

\* Valable 4 mois à partir du mois de mai.

\* J'accepte le Règlement Intérieur du Tennis Club de Carpentras qui est consultable sur le site internet [www.tennispadelcarpentras.fr](http://www.tennispadelcarpentras.fr) ou sur simple demande au secrétariat du Tennis Club et m'engage à le respecter pendant toute la durée de mon inscription.

\* Seuls les adhérents à jour de leur cotisation se verront ouvrir les droits au site de réservation en ligne balle jaune. Le non-paiement de la cotisation entraînera la radiation automatique de l'adhérent.

\* L'obtention de la licence requiert d'avoir complété le formulaire « QS-SPORT » (cerfa N°15699\*01) ou la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis ou padel en compétition.

\* L'abandon de la pratique du Tennis ou du Padel en cours d'année n'ouvre en aucun cas droit à un remboursement, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical indiquant l'inaptitude à la pratique du Tennis ou Padel pour une durée de plus de 3 mois. Chaque cas sera examiné par le Bureau du TCC après demande écrite formulée auprès du secrétariat du club.

Signature de l'adhérent

A Carpentras le

Usage interne :  Paiement  Xls  Réservation en ligne  Adoc  Gmail  Certificat/ QS-Sport